



Municipalité de Compton
3, chemin de Hatley
Compton (Québec) J0B 1L0
Téléphone : 819 835-5584
Télécopieur : 819 835-5750
www.compton.ca

Compton, le 14 décembre 2022

Chers citoyens, chères citoyennes,

Le conseil municipal de la municipalité de Compton a adopté, hier soir, lors d'une séance extraordinaire, le budget 2023.

Suite aux baisses consécutives et significatives en 2020 et 2021 visant à donner un répit aux citoyens, le budget 2023 est en hausse par rapport à 2022 pour assurer les services essentiels et la croissance. Malgré la hausse annoncée de 0,07\$, l'augmentation annuelle moyenne du compte de taxes de 2019 à 2023 est de 3 % pour les maisons sans service et de 1 % pour les maisons avec service.

L'année 2022 a été marquée par de nombreux départs d'employés et par la difficulté à recruter du nouveau personnel. Afin de rendre les postes vacants plus attractifs et d'assurer le maintien des services essentiels à ses citoyens, les échelles salariales ont été augmentées de 8% en juillet 2022 pour l'ensemble des employés municipaux. Cette décision impacte de façon importante le budget 2023.

La création de quatre nouveaux postes, dont deux temporaires, vient également impacter le budget 2023. Ces ajouts, principalement au niveau des travaux publics et des infrastructures, répondent au besoin de sécuriser les services essentiels municipaux. Notons aussi l'ajout d'un poste temporaire au service du greffe.

En 2022, le service de sécurité contre les incendies a réussi à atteindre l'objectif de recrutement de la brigade des pompiers recommandé par le schéma de couverture de risques de la MRC. Cet objectif est atteint après plusieurs années d'efforts de reconstruction de la brigade. Évidemment, ceci a un impact non négligeable sur la masse salariale, le budget de formation, d'équipements de protection et de matériel d'intervention.

Un autre facteur important qui explique l'augmentation des dépenses est l'inflation que nous connaissons présentement. Ainsi, l'augmentation du prix du carburant touche plusieurs services municipaux, comme le déneigement, le rechargement de gravier, la location de pelle, le nivelage des routes, les pompiers et tout ce qui implique le transport de marchandises. Le budget des travaux publics représente à lui seul 35% des dépenses municipales.

En résumé pour 2023, les dépenses de fonctionnement de la municipalité totalisent 6 879 734 \$, dépassant les revenus de fonctionnement qui totalisent 6 462 903 \$. Une partie des dépenses de fonctionnement sera financée par des réserves dont la municipalité dispose, incluant les surplus accumulés non affectés, plutôt que par l'imposition de taxes. Ainsi, les dépenses non récurrentes ou incertaines n'auront pas d'impact sur les taux de taxes. C'est également le cas pour les dépenses prévues, mais non réalisées en 2022 pour lesquelles les citoyens ont déjà été taxés.





Les projets d'investissements prévus pour 2023 seront entièrement financés par des sources autres que les revenus de taxes. Les investissements totalisant 4 600 447 \$ seront financés à 41% par l'utilisation de nos réserves, à 29% par des subventions à obtenir et à 30% par de nouveaux règlements d'emprunt.

À la fin de 2023, les sommes résiduelles dans les principales réserves de la municipalité totaliseront près de 2,6 millions.

Pour 2023, les taux de taxes ont été fixés à 0.81\$ du 100 \$ d'évaluation pour les catégories d'immeubles résidentiels, commercial et industriel du territoire; pour les terrains vagues desservis, le taux a été majoré à 1.62 \$ du 100 \$ d'évaluation; pour les catégories forestière et agricole, l'écart de 0.09\$ par rapport aux autres catégories a été conservé, fixant le taux à 0,72 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Ainsi, pour la maison moyenne de Compton, sans service d'aqueduc et d'égouts, le compte de taxes connaîtra une augmentation de 10 % par rapport à 2022. La maison avec services notera une augmentation de son compte de taxes de 12 %. Cette augmentation plus forte est en grande partie due au renouvellement de l'entente de service pour l'entretien des installations d'aqueduc et d'égouts pour 2023 où les coûts ont fortement augmenté.

Le conseil est parfaitement conscient de l'importante augmentation que devront subir les citoyens et citoyennes de Compton en 2023. Ces augmentations découlent de plusieurs décisions prises par le conseil pour éviter une dégradation du niveau de service actuel dont la population bénéficie.

Il est toutefois important de mentionner que la forte augmentation entre 2022 et 2023 contraste avec les deux dernières années où les taux de taxes avaient baissé ou étaient demeurés stables. Avec du recul, de 2019 à 2023, l'augmentation annuelle moyenne du compte de taxes est de 3 % pour les maisons sans service et de 1 % pour les maisons avec service.

Parmi ses objectifs, le conseil vise à augmenter et diversifier ses sources de revenus et à profiter de tous les programmes de subvention qui passent pour y arrimer ses investissements. Le conseil vise aussi, en 2023, à procéder à l'élaboration d'une planification stratégique générale pour la municipalité, permettant notamment d'avoir une vision à long terme sur les moyens à prendre pour favoriser une croissance harmonieuse, ainsi que des infrastructures, équipements et services de qualité et pérenne.

En définitive, le budget 2023 permettra de maintenir une bonne santé financière et de soutenir la croissance de notre communauté pour les années à venir.

Jean-Pierre Charuest,
Maire

